



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 539-2025 INTITULÉ :

**« PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 539-2025 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 477-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN DE
REVOIR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DÉMOLITION »**

Je, soussignée, Jeannoé Lamontagne, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois donne avis que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.a-19.1) quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 538-2025 adopté par le conseil le 8 septembre 2025. Cette consultation aura lieu le **24 septembre 2025 à 18h00, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.**

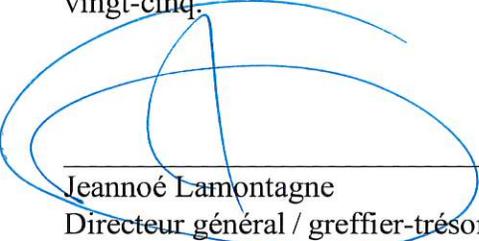
Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement vise à revoir la composition du comité de démolition.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il concerne l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Le premier projet de règlement numéro 539-2025 peut être consulté au bureau municipal situé au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://st-felix-de-valois.com/>

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 15^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

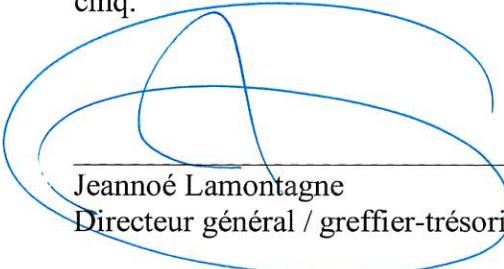


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 15^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier